

Annonces légales

legales-libe@teamedia.fr 01 87 39 84 00

Libération est officiellement habilitée pour l'année 2025 pour la publication des annonces légales et judiciaires par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements 75/93/94 pour le print. Et pour le digital 13/79/75/78/93/94. La tarification au caractère (espace inclus) des annonces judiciaires et légales est définie par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication du 22 décembre 2024. La tarification est la suivante pour les départements de LIBÉRATION : Constitution de sociétés civiles et commerciales : tarif forfaitaire : Société anonyme (SA) 395€ HT - Société par actions simplifiée (SAS) 197€ HT - Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) 141 € HT - Société en nom collectif (SNC) 218 € HT - Société à responsabilité limitée (SARL) 147 HT - Société à responsabilité limitée unipersonnelle (lité) « entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée » (EURL) 123€ HT. CLOTURE de sociétés : civiles ou commerciales : 110 € HT. LES TARIFS annonces légales au caractère (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs, clôtures : 75/94/93 (0,237 € HT).

93 SEINE-SAINT-DENIS

Enquête publique

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
PLAINE COMMUNE
AVIS D'ENQUÊTE
PUBLIQUE
PORTANT SUR LA RÉVISION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL (PLUI)
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
TERRITORIAL (EPT)
PLAINE COMMUNE**

Par un arrêté n°25/586 du 04/03/2025, il est procédé à une enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) de l'Établissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune pour une durée de 42 jours consécutifs du 22/04/2025 à 9h00 au 02/06/2025 à 17h00 inclus.

Cette révision porte sur l'évolution du PLUI pour transcrire le nouveau projet de territoire en renforçant les ambitions environnementales, en améliorant le cadre de vie des habitants et en mettant le développement économique au service du territoire. Il s'agit de prendre en compte les documents supra-territoriaux, d'intégrer les nouvelles orientations des grandes politiques publiques conduites par l'EPT et traduites dans les documents cadres de Plaine Commune et d'adapter les outils réglementaires aux projets portés par l'EPT et par les villes.

Le siège de l'enquête publique est situé à l'EPT Plaine Commune sis 21 avenue Jules Rimet, 93200 SAINT-DENIS.

Le Tribunal administratif de Montreuil a désigné une commission d'enquête composée de :
- Monsieur Marcel LINET, ingénieur général honoraire des ponts et chaussées, retraité, Président de la Commission,
- Madame Charlotte CAILLAU, consultante droit des affaires et fiscalité, commissaire enquêteur titulaire,

- Monsieur Alain GILLES, ingénieur informatique et télécom, retraité, commissaire enquêteur titulaire,
- Monsieur Méri DECIMUS, inspecteur des Douanes, commissaire enquêteur suppléant.

En cas d'empêchement de Monsieur Marcel LINET, la présidence de la commission sera assurée par Madame Charlotte CAILLAU.

La révision du PLUI a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le 26/02/2025, la MRAE a rendu un avis n°MRAE APPIE-2025-034, consultable sur le site internet suivant <https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/le-de-france-r26.html>. Ces documents, la mémoire en réponse de l'EPT Plaine Commune à cet avis et les avis rendus par les communes membres, les personnes publiques associées et les entités consultées font partie du dossier d'enquête publique.

Le dossier d'enquête, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, ainsi qu'une tablette numérique seront mis à disposition du public dans les lieux d'enquête pendant toute la durée de celle-ci, aux jours et horaires indiqués ci-dessous :

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) PLAINE COMMUNE (SIEGE DE L'ENQUETE) :
EPT Plaine Commune
Hall d'accueil
21 avenue Jules Rimet, 93 200 SAINT-DENIS
Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

AUBERVILLIERS :
- Direction de l'Urbanisme
120 bis rue Henri Barbusse, 93 300 AUBERVILLIERS
Horaires : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h15 à 17h et le mercredi de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h ;
- Hôtel de Ville
2 rue de la Commune de Paris, 93 300 AUBERVILLIERS
Horaires : le samedi de 8h30 à 12h30

EPINAY-SUR-SEINE :
1-3 rue Quétingy, 93800 EPINAY-SUR-SEINE
Horaires : le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h30, le mardi de 13h30 à 17h30 et de 13h15 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h15

LA COURNEUVE :
Pôle administratif Mécano
58 avenue Gabriel Péri / 3 mail de l'Égalité, 93120 LA COURNEUVE
Horaires : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le mardi de 13h30 à 17h30 dans le bureau 1.15 au Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire et le samedi matin de

8h30 à 12h à l'accueil du Pôle administratif Mécano
L'ÎLE-SAINT-DENIS :
Hôtel de Ville provisoire
2 bis quai de la Marine, 93450 L'ÎLE-SAINT-DENIS.
Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h

COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-DENIS :
- Immeuble Saint-Jean
Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire
2ème étage, salle 211
6 rue de Strasbourg, 93200 SAINT-DENIS
Horaires : le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le jeudi de 8h30 à 12h00

- Mairie déléguée de Saint-Denis
Hôtel de Ville
Place Victor Hugo, 93200 SAINT-DENIS
Horaires : le samedi de 8h30 à 12h00
- Mairie déléguée de Pierrefitte-sur-Seine
Hôtel de Ville
2, place de la Libération, 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE
Horaires : le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 8h30 à 12h et le samedi de 8h30 à 11h45

- Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Secteur Nord
1-3 rue d'Amiens, 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE
Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

SAINT-OUEN-SUR-SEINE :
Centre Administratif Fernand Lefort
6 place de la république, 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE
Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 au 5ème étage - Pôle droit des sols et le samedi de 9h à 12h00 au rez-de-chaussée - salon du gouverneur

STAINS :
Hôtel de Ville
6 avenue Paul Vaillant-Couturier, 93240 STAINS
Horaires : le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h15, le mardi de 13h30 à 17h15 et le samedi de 8h45 à 11h45

VILLETANEUSE :
Hôtel de Ville
Salle de permanence - rez-de-chaussée
1 Place de l'Hôtel de Ville, 93430 VILLETANEUSE
Horaires : le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le jeudi de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00

Le registre dématérialisé d'enquête publique ainsi que l'intégralité du dossier d'enquête publique seront également disponibles via le site internet de l'EPT Plaine Commune et à l'adresse suivante <https://www.registre-numerique.fr/revision-plui-plaine-commune>, pendant la durée de l'enquête publique.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations durant l'enquête :
- sur les registres papier d'enquête disponibles aux adresses, jours et horaires mentionnés ci-dessus,
- ou les adresser via le registre dématérialisé d'enquête publique à cette adresse : <https://www.registre-numerique.fr/revision-plui-plaine-commune> ;
- ou les adresser par courrier au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : Monsieur Marcel LINET, Président de la Commission d'enquête - Enquête publique de la révision du PLUI - Établissement Public Territorial Plaine Commune - 21 avenue Jules Rimet - 93218 SAINT-DENIS CEDEX ;
- ou les adresser par mail à l'adresse suivante : revision-plui-plaine-commune@mail.registre-numerique.fr ; ce avant la clôture de l'enquête.

Toutes les observations, propositions et informations figurant sur les registres papiers ou envoyés par courriers ou mails seront publiées sur le site internet dédié à l'enquête publique.

Afin d'informer, d'échanger avec le public et de recevoir ses observations, la commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs membres, recevra le public lors de 13 permanences aux dates, lieux et horaires suivants :

AUBERVILLIERS
- Hôtel de Ville
2 rue de la Commune de Paris
93300 AUBERVILLIERS
Samedi 26 avril - 9h00 à 12h00
- Direction de l'Urbanisme
120 bis rue Henri Barbusse
93300 AUBERVILLIERS
Lundi 26 mai - 14h00 à 17h00

EPINAY-SUR-SEINE
Hôtel de Ville
1-3 rue Quétingy

93800 EPINAY-SUR-SEINE
Vendredi 23 mai - 16h00 à 19h00
L'ÎLE-SAINT-DENIS
Hôtel de Ville provisoire
2 bis quai de la Marine
93450 L'ÎLE-SAINT-DENIS
Jeudi 15 mai - 14h00 à 17h00

LA COURNEUVE
Hôtel de ville
Avenue de la République
93120 La Courneuve
Mercredi 21 mai - 16h00 à 19h00

COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-DENIS
- Mairie déléguée de Saint-Denis
Hôtel de Ville
Place Victor Hugo
93200 SAINT-DENIS
Samedi 24 mai - 9h00 à 12h00

- Immeuble Saint-Jean
Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire
6 rue de Strasbourg
93200 SAINT-DENIS
Lundi 2 juin - 9h00 à 12h00

- Mairie déléguée de Pierrefitte-sur-Seine
Hôtel de Ville
2, place de la Libération
93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE
Mardi 13 mai - 14h00 à 17h00

SAINT-OUEN-SUR-SEINE
Centre Administratif Fernand Lefort
6 place de la république
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE
Mardi 29 avril - 14h00 à 17h00
Samedi 17 mai - 9h00 à 12h00

STAINS
Hôtel de Ville
6 avenue Paul Vaillant-Couturier
93240 STAINS
Mercredi 14 mai - 14h00 à 17h00

VILLETANEUSE
Hôtel de Ville
1 Place de l'Hôtel de Ville
93430 VILLETANEUSE
Lundi 5 mai - 14h00 à 17h00

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PLAINE COMMUNE
EPT Plaine Commune
21 avenue Jules Rimet
93 200 SAINT-DENIS
Vendredi 25 avril - 16h00 à 19h00

Une réunion publique aura lieu au siège de Plaine Commune, le mardi 13 mai 2025 à partir de 18h30 à l'adresse suivante : Établissement Public Territorial Plaine Commune - Salle du Conseil - 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS.

La personne responsable du projet est Monsieur Mathieu HANOTIN, Président de Plaine Commune. Des informations peuvent être demandées à l'adresse mail suivante enqueterrevisionplui@plainecommune.fr auprès de la Direction de l'Urbanisme Réglementaire.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne à sa demande et à ses frais durant l'enquête. La demande doit être formulée par écrit auprès du Président de l'EPT Plaine Commune - Direction de l'urbanisme réglementaire - 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS.

A la fin de l'enquête, les registres seront clos et signés par un membre de la commission d'enquête. Dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête, la commission d'enquête transmettra au Président de l'EPT Plaine Commune le dossier d'enquête publique, les registres et les pièces annexées avec son rapport et ses conclusions motivées. Elle transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Montreuil.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter pendant un an le rapport et les conclusions de la commission d'enquête au siège de Plaine Commune (sur rendez-vous), dans les mairies des communes membres, en Préfecture de Seine-Saint-Denis, sur le site internet de l'EPT Plaine Commune et à l'adresse suivante <https://www.registre-numerique.fr/revision-plui-plaine-commune>.

Après l'enquête, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des avis recueillis, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête. L'autorité compétente pour prendre cette décision est l'assemblée délibérante de l'EPT Plaine Commune. Elle prendra la forme d'une délibération du Conseil de Territoire.

EP 25-131 / contact@publilegal.fr

Répertoire

annonces@teamedia.fr / 01 87 39 82 89 / 01 87 39 82 95

Disquaire achète au meilleur Prix

**DISQUES VINYLES 33T - 45T - CD
TOUS STYLES TOUTES QUANTITES**
Jazz - Pop - Rock - Musique Classique - Métal - Punk - Soul - Funk
- House - World - (Afrique, Antilles, Maghreb) - Reggae - Hip Hop

Gros Stocks et Collections
Contactez-nous 07 69 90 54 24

MATÉRIEL AUDIO
Platines - Hi-Fi - Amplics - Cellules - DJ - Jeux Vidéos - Consoles
Déplacement en France
avec respect des mesures sanitaires en vigueur.

Réponse très rapide PAIEMENT CASH

ANTIQUITÉS STEVE
ACHÈTE Manteau de fourrure,
Meubles anciens, Pendules, Horloges, Carillons, Montres à gousset ou poignet, Pièces de monnaie, Bibelots, Vaiselle, Cartes postales, Livres, Machines à coudre, Miroirs, Tableaux, Bronzes, Plâtes de verre, Art asiatique, Violons, Bagagerie de luxe, Vieux vins, Objets militaires, Disques vinyles, Postes de radio, Etan, Cuivre et toutes vos antiquités...
128, rue La Boétie 75008
01 84 60 56 54 ou 07 85 56 51 90

**Antiquaire & Décorateur
MAISON ALEXANDRA
EXPERT RECONNU**
06 15 02 23 98
**ACHÈTE COMPTANT
ET AU MEILLEUR PRIX SOUS 48H**
POUR SA CLIENTÈLE INTERNATIONALE
DÉPLACEMENT GRATUIT PARIS ET PROVINCE

MOBIILIERS (Commodas, Salle à manger, etc.)	Objets de décoration (Lustres, tableaux, miroirs etc.)
Livres Anciens	Achat Monnaies or & argent, Montres, Bijoux, Pierres précieuses
Objets de Collection (Jouets, cartes postales, objets militaires, violons)	Vintage, maroquinerie, bagagerie, fourrure, sac à mains

BUREAU D'ACHAT 1 RUE DE STOCKHOLM PARIS 8^e
01 45 20 49 64
DEPUIS PLUS DE 10 ANS AVEC LE PARISIEN
DÉBARAS ET SUCCESSION
maison-alexandra@orange.fr
www.maisonalexandra.com

**ANTIQUAIRE EXPERT
EN ARTS ASIATIQUES**
Achète comptant
porcelaines, statues, vases, bouddhas,
mobilier, laques, paravents....
Décorations asiatiques : corail, jade....
MAISON ALEXANDRA
06 15 02 23 98
Déplacement Paris et Province GRATUIT sous 48 heures

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2025 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 69 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 18 décembre 2024 est la suivante pour les départements d'habilitation : tarification au forfait - Constitution de sociétés civiles et commerciales - SAS 295 CHF - SAS 1976CHF - SASU 1416 CHF - SARL 1476CHF - EURL 1206 CHF - SOCIÉTÉ CIVILE 220 CHF - SCI 1886CHF. Démission nominative, cession de fonction de SAC - Transfert de siège social - Changement de statut - Modification de la durée d'ouverture ou de clôture de l'exercice social, de la date de commencement de l'activité et de la prorogation - Reconstitution du capital - 108€ HT - Réduction du capital social - Modification du capital social - Nomination de l'AI - 355€ HT - Changement de dénomination - Transformation de la forme sociale - Mouvements - Cessions d'actions - Résiliation du bail Commercial 1870HT - Dissolution des sociétés civiles ou commerciales - 152€ HT - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales - 110€ HT - Changement de patronyme - 57€ HT. Tarification au caractère (espace inclus) pour certaines modifications voir arrêté du 16 décembre 2024 - 60 (0,183€ HT) - 75 - 92 - 93 - 94 (0,237€ HT) - 91 / 77 / 78 - 95 (0,25€).

Enquête Publique

publilégal® AFFICHES PUBLIQUES COMMUNALES		19 rue Lagrange - 75005 PARIS www.publilegal.fr Tél : 01.42.96.09.43	
<p>ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PLaine COMMUNE</p> <p>AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE</p> <p>PORTANT SUR LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) PLaine COMMUNE</p> <p>Par un arrêté n°25/586 du 04/03/2025, il est procédé à une enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) de l'Établissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune pour une durée de 42 jours consécutifs du 22/04/2025 à 9h00 au 02/06/2025 à 17h00 inclus.</p> <p>Cette révision porte sur l'évolution du PLUI pour transcrire le nouveau projet de territoire en renforçant les ambitions environnementales, en améliorant le cadre de vie des habitants et en mettant le développement économique au service du territoire. Il s'agit de prendre en compte les documents supra-territoriaux, d'intégrer les nouvelles orientations des grandes politiques publiques conduites par l'EPT et traduites dans les documents cadres de Plaine Commune et d'adapter les outils réglementaires aux projets portés par l'EPT et par les villes.</p> <p>Le siège de l'enquête publique est situé à l'EPT Plaine Commune sis 21 avenue Jules Rimet, 93200 SAINT-DENIS.</p> <p>Le Tribunal administratif de Montreuil a désigné une commission d'enquête composée de : - Monsieur Marcel LINET, ingénieur général honoraire des ponts et chaussées, retraité, Président de la Commission, - Madame Charlotte CAILLAU, consultante droit des affaires et fiscalité, commissaire enquêteuse titulaire, - Monsieur Alain GILLES, ingénieur informatique et télécom, retraité, commissaire enquêteur titulaire, - Monsieur Mériel DECIMUS, inspecteur des Douanes, commissaire enquêteur suppléant.</p> <p>En cas d'empêchement de Monsieur Marcel LINET, la présidence de la commission sera assurée par Madame Charlotte CAILLAU.</p> <p>La révision du PLUI a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le 26/02/2025, la MRAE a rendu un avis n°MRAE APPIF-2025-034, consultable sur le site internet suivant https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/ile-de-france-r20.html. Ces documents, le mémoire en réponse de l'EPT Plaine Commune à cet avis et les avis rendus par les communes membres, les personnes publiques associées et les entités consultées font partie du dossier d'enquête publique.</p> <p>Le dossier d'enquête, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, ainsi qu'une tablette numérique seront mis à disposition du public dans les lieux d'enquête pendant toute la durée de celle-ci, aux jours et horaires indiqués ci-dessous :</p> <p>ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) PLaine COMMUNE (SIEGE DE L'ENQUETE) : EPT Plaine Commune Hall d'accueil 21 avenue Jules Rimet, 93 200 SAINT-DENIS</p>			
<p>Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30</p> <p>AUBERVILLIERS : - Direction de l'Urbanisme 120 bis rue Henri Barbusse, 93 300 AUBERVILLIERS Horaires : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h15 à 17h et le mercredi de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h ; - Hôtel de Ville 2 rue de la Commune de Paris, 93 100 AUBERVILLIERS Horaires : le samedi de 8h30 à 12h30</p> <p>EPINAY-SUR-SEINE : Hôtel de Ville 1-3 rue Quétigny, 93800 EPINAY-SUR-SEINE Horaires : le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h30, le mardi de 9h15 à 12h et de 13h15 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h</p> <p>LA COURNEUVE : Pôle administratif Mécano 53 avenue Gabriel Péri / 3 mail de l'Égalité, 93120 LA COURNEUVE Horaires : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le mardi de 13h30 à 17h30 dans le bureau 1.15 au Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire et le samedi matin de 8h30 à 12h à l'accueil du Pôle administratif Mécano</p> <p>L'ÎLE-SAINT-DENIS : Hôtel de Ville provisoire 2 bis quai de la Marine, 93450 L'ÎLE-SAINT-DENIS Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h</p> <p>COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-DENIS : - Immeuble Saint-Jean Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire 2^{ème} étage, salle 211 6 rue de Strasbourg, 93200 SAINT-DENIS Horaires : le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le jeudi de 8h30 à 12h00 - Mairie déléguée de Saint-Denis Hôtel de Ville Place Victor Hugo, 93200 SAINT-DENIS Horaires : le samedi de 8h30 à 12h00 - Mairie déléguée de Pierrefitte-sur-Seine Hôtel de Ville 2, place de la Libération, 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE Horaires : le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 8h30 à 12h et le samedi de 8h30 à 11h45 - Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Secteur Nord 1-3 rue d'Amiens, 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h</p> <p>SAINT-OUEN-SUR-SEINE : Centre Administratif Fernand Lefort 6 place de la République, 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 au 3^{ème} étage - Pôle droit des sols et le samedi de 9h à 12h00 au rez-de-chaussée - salon du gouverneur</p> <p>STAINS : Hôtel de Ville 6 avenue Paul Vaillant-Couturier, 93240 STAINS Horaires : le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h15, le mardi de 13h30 à 17h15 et le samedi de 8h45 à 11h45</p>		<p>VILLETANEUVE : Hôtel de Ville Salle de permanence - rez-de-chaussée 1 Place de l'Hôtel de Ville, 93430 VILLETANEUVE Horaires : le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le jeudi de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00</p> <p>Le registre dématérialisé d'enquête publique ainsi que l'intégralité du dossier d'enquête publique seront également disponibles via le site internet de l'EPT Plaine Commune et à l'adresse suivante https://www.registre-numerique.fr/revison-plui-plaine-commune, pendant la durée de l'enquête publique.</p> <p>Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations durant l'enquête - sur les registres papier d'enquête disponibles aux adresses, jours et horaires mentionnés ci-dessus, - ou au dossier via le registre dématérialisé d'enquête publique à cette adresse : https://www.registre-numerique.fr/revison-plui-plaine-commune ; - ou les adresser par courrier au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : Monsieur Marcel LINET, Président de la Commission d'enquête - Enquête publique de la révision du PLUI - Établissement Public Territorial Plaine Commune - 21 avenue Jules Rimet - 93218 SAINT-DENIS CEDEX ; - ou les adresser par mail à l'adresse suivante revison-plui-plaine-commune@mail.registre-numerique.fr, ce avant la clôture de l'enquête.</p> <p>Toutes les observations, propositions et informations figurant sur les registres papier ou envoyées par courriers ou mails seront publiées sur le site internet dédié à l'enquête publique.</p> <p>Afin d'informer, d'échanger avec le public et de recevoir ses observations, la commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs membres, recevra le public lors de 13 permanences aux dates, lieux et horaires suivants :</p> <p>AUBERVILLIERS - Hôtel de Ville 2 rue de la Commune de Paris 93300 AUBERVILLIERS Samedi 26 avril - 9h00 à 12h00 - Direction de l'Urbanisme 120 bis rue Henri Barbusse 93300 AUBERVILLIERS Lundi 26 mai - 14h00 à 17h00</p> <p>EPINAY-SUR-SEINE Hôtel de Ville 1-3 rue Quétigny 93800 EPINAY-SUR-SEINE Vendredi 23 mai - 16h00 à 19h00</p> <p>L'ÎLE-SAINT-DENIS Hôtel de Ville provisoire 2 bis quai de la Marine 93450 L'ÎLE-SAINT-DENIS Jeudi 15 mai - 14h00 à 17h00</p> <p>LA COURNEUVE Hôtel de Ville Avenue de la République 93120 La Courneuve Mercredi 21 mai - 16h00 à 19h00</p> <p>COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-DENIS - Mairie déléguée de Saint-Denis Hôtel de Ville Place Victor Hugo 93200 SAINT-DENIS Samedi 24 mai - 9h00 à 12h00 - Immeuble Saint-Jean Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire</p>	
<p>6 rue de Strasbourg 93200 SAINT-DENIS Lundi 2 juin - 9h00 à 12h00 Mairie déléguée de Pierrefitte-sur-Seine Hôtel de Ville 2, place de la Libération 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE Mardi 13 mai - 14h00 à 17h00</p> <p>SAINT-OUEN-SUR-SEINE Centre Administratif Fernand Lefort 6 place de la République 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE Mardi 29 avril - 14h00 à 17h00 Samedi 17 mai - 9h00 à 12h00</p> <p>STAINS Hôtel de Ville 6 avenue Paul Vaillant-Couturier 93240 STAINS Mercredi 14 mai - 14h00 à 17h00</p> <p>VILLETANEUVE Hôtel de Ville 1 Place de l'Hôtel de Ville 93430 VILLETANEUVE Lundi 5 mai - 14h00 à 17h00</p> <p>ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PLaine COMMUNE EPT Plaine Commune 21 avenue Jules Rimet 93 200 SAINT-DENIS Vendredi 25 avril - 16h00 à 19h00</p> <p>Une réunion publique aura lieu au siège de Plaine Commune, le mardi 13 mai 2025 à partir de 18h30 à l'adresse suivante : Établissement Public Territorial Plaine Commune - Salle du Conseil - 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS.</p> <p>La personne responsable du projet est Monsieur Mathieu HANOTIN, Président de Plaine Commune. Des informations peuvent être demandées à l'adresse mail suivante enqueter@plu.com ou par courrier à l'adresse suivante : Établissement Public Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS.</p> <p>Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne à sa demande et à ses frais durant l'enquête. La demande doit être formulée par écrit auprès du Président de l'EPT Plaine Commune - Direction de l'Urbanisme réglementaire - 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS.</p> <p>A la fin de l'enquête, les registres seront clos et signés par un membre de la commission d'enquête. Dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête, la commission d'enquête transmettra au Président de l'EPT Plaine Commune le dossier d'enquête publique, les registres et les pièces annexées avec son rapport et ses conclusions motivées. Elle transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Montreuil.</p> <p>A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter pendant un an le rapport et les conclusions de la commission d'enquête au siège de Plaine Commune (sur rendez-vous), dans les mairies des communes membres, en Préfecture de Seine-Saint-Denis, sur le site internet de l'EPT Plaine Commune et à l'adresse suivante https://www.registre-numerique.fr/revison-plui-plaine-commune.</p> <p>Après l'enquête, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des avis recueillis, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête. L'autorité compétente pour prendre cette décision est l'assemblée délibérante de l'EPT Plaine Commune. Elle prendra la forme d'une délibération du Conseil de Territoire. EP 25-131 / contact@publilegal.fr</p>			

Constitution de société

Par ASSP en date du 07/03/2025, il a été constitué une SASU dénommée :

VEHIDRIVE

Siège social : 1, avenue Aristide Briand BP 38, 93161 NOISY-LE-GRAND CEDEX Capital : 10000 € Objet social : activités liées aux véhicules légers, utilitaires et deux-roues motorisés, incluant location, dépôt, achat, vente, import-export, dépôt-vente, entretien, réparation, personnalisation, vente de pièces et accessoires. La société pourra aussi proposer des services administratifs liés aux immatriculations Président - M SYLLA MADY KASSA demeurant 20 AVENUE EMILE COSSONNEAU 93160 NOISY-LE-GRAND élu pour une durée de 39 ans. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOBIGNY.

Divers société



Cabinet d'expertise comptable à votre écoute 106 52 30 58 68ym@mypartner-ec.fr

MIND EXPERIENCE

SAS au capital de 500 € Siège social : 151 AVENUE DE LA DHUYS 93170 BAGNOLET RCS BOBIGNY 920811379 Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11/03/2025, il a été décidé de transférer le siège social au 9 RUE DES COLONNES 75002 PARIS 02 à compter du 11/03/2025. Radiation au RCS de BOBIGNY et immatriculation au RCS de PARIS.

MINIMARKET

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social :
16 Avenue du Colonel Fabien
94380 BONNEUIL SUR MARNE
807 776 976 RCS CRETEIL

Le 13 mars 2025, l'Associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.
Mention sera faite au RCS de CRETEIL.

Enquête publique

COMMUNE DE MONTREUIL

Par Arrêté du Maire ARR2025_0392 du 28 03 2025, la municipalité a ouvert une enquête publique relative au déclassement du terrain sis 58 rue Emile Zola.

L'enquête publique se déroulera du **Jeudi 10 avril au Jeudi 24 avril 2025** inclus et le dossier sera consultable au Centre administratif de la Ville, 1 place Aimé Césaire, Tour Atlas, dans le Box n°4 de l'accueil du 7^{ème} étage.

Les permanences auront lieu le mercredi 16/04 de 14h à 17h et le jeudi 24 avril de 14h à 17h.

Le commissaire enquêteur qui a été nommé par arrêté du maire est Monsieur Jean-François Biechler.

La reproduction des notices annonces est interdite

CONTACT COMMERCIAL :
01 84 21 09 27
www.leparisien.annonces-legales.fr